UNIVERSITÉ PARIS 8 DES CRÉATIONS

Annexe aux modalités de contrôle des connaissances et des compétences 2026-2027

Les modalités de contrôle des connaissances et compétences ont été adoptées par la CFVU le 7 mai 2026 pour toute la durée du contrat correspondant à la période d'accréditation 2026-2031 des formations de l'Université Paris 8. Elles sont néanmoins soumises chaque année à l'approbation du Conseil de la formation et de la vie universitaire et éventuellement ajustées en fonction des évolutions réglementaires. Le contenu de certains articles est complété par chaque composante afin de tenir compte des spécificités et des orientations pédagogiques de chaque formation.

UFR SEPF
Master mention Sciences de l'éducation Parcours
ETLV (présentiel et à distance)
MEDIASCOL (présentiel et à distance)
ENJEUFOR
Master Migration

(Annexe validée par le Conseil d'UFR du 11 mai 2026 et validée par la CFVU le 11 juin 2026)

1. Modalités des inscriptions pédagogiques *(Articles 2)*

Chaque étudiant (e) inscrit (e) en Licence et en Master définit, dans le cadre de son inscription pédagogique, son parcours de formation.
Tout (e) étudiant (e) non inscrit (e) pédagogiquement dans un cours dans les délais impartis par le secrétariat ou ayant changé de cours en cours de semestre ne pourra pas voir les notes obtenues dans ces cours saisies ni prises en compte dans ses résultats.

2. Modalités éventuelles de choix entre contrôle continu et contrôle terminal (*Articles 9)*

Chaque EC fait l'objet d'une évaluation semestrielle spécifique dont les modalités sont définies par l'enseignant-e responsable.
L'évaluation se fait via le contrôle continu sous forme de dossier(s) (individuel et/ou par groupe) ou de devoirs sur table ou d'exposés, à réaliser pour l'une des deux sessions programmées. La participation aux enseignements tout au long du semestre peut être prise en compte dans la note de fin de semestre.

3. Conditions de dispense du contrôle continu ou de son aménagement *(Article 9 et 14)*

Les éventuels aménagements ou dispenses du contrôle continu, dans le Master en présentiel, sont accordés uniquement sur présentation de justificatifs en cours de validité (activité professionnelle ou assimilée, de handicap, d'engagement associatif, de sportif de haut niveau) auprès de chaque enseignant-e et du-de la

responsable de la formation, au début du semestre.
Sauf exception spécifiquement précisée dans la présentation des cours et séminaires, l'assiduité est obligatoire car elle est un gage de réussite de la formation. Elle est prise en compte dans l'évaluation."
En Master à distance (parcours ETLV et parcours MEDIASCOL - IED), il n'y a pas de dispense.

4. Modalités d'organisation des sessions de contrôle des connaissances et des compétences en licence et/ou master *(Article 15)*

Les sessions sont annuelles (avec possibilité de convoquer un jury exceptionnel à la fin du 1er semestre pour des cas « spécifiques » : mobilité, changement de cursus, concours…). Le jury de la session 1 est organisé à l'issue du 2nd semestre. Le jury de la session 2 dit « de seconde chance » est organisé à l'issue des deux sessions distinctes de rattrapage (pour les semestres 1 et 2).

5. Cas particuliers des EC n'ouvrant pas droit à une seconde chance *(Article 15)*

Master Migration

***M1 - semestre 1**
- UE1 : EC1 - Séminaire d'accueil : introduction à la formation et à la recherche

***M1 - semestre 2**
- UE4 : EC2 - Atelier de partage des expériences professionnelles de type « Analyse clinique des pratiques professionnelles »
- UE6 : EC7 - Stage engagement social et/ou engagement international
 EC8 - Organisation de la journée d'étude et de restitution
 EC9 - Suivi méthodologique

***M2 - semestre 3**
- UE2 : EC1 - Séminaire d'accueil et d'orientation
 EC7 - Tremplin doctorat
 EC8 - Tremplin métiers
- UE3 : EC9 - Stage engagement social et/ou engagement international

M2 - semestre 4
- UE4 : EC3 - Supervision : analyse clinique des pratiques professionnelles
- UE Mémoire : EC3 - Journées d'études et de restitution

6. Précisions sur les notes retenues dans le cadre de la session de seconde chance *(Article 16)*

(Il s'agit généralement de la note du contrôle terminal et dans certains cas la moyenne entre la note du contrôle continu et celle du contrôle terminal)

Conformément à l'article 16, l'accès à la session de seconde chance est possible pour tout étudiant·e n'ayant pas validé ou compensé un EC à la première session. La meilleure note de chacune des sessions est prise en compte pour la délibération du jury final.

Un·e étudiant·e absent·e à la première session dont l'absence est considérée comme justifiée (sur présentation d'attestations relatives à son empêchement et notification dans son contrat pédagogique), est noté·e défaillant·e (avec la mention « absence justifiée » sur le relevé de notes) et son résultat reste « à valider ». Cette absence ne lui interdit pas l'accès à la seconde chance.
Dans le Master à distance (parcours ETLV et parcours MEDIASCOL - IED), un dossier non rendu à la session 1 pourra être rendu en à la session de seconde chance.

7. Renonciation à la compensation *(Article 16)*

Les étudiants qui, dans le cadre de la première session, ont acquis un EC par compensation pourront y renoncer pour accéder à une session de seconde chance. Cette demande doit être adressée à l'enseignant-e concerné-e et au responsable de formation puis être transmise au secrétariat pédagogique avant le jury de la session 1.

8. EC ne donnant pas lieu à une note fondée sur une échelle de 0 à 20 *(Article 18)*

La plupart des EC donne lieu à une évaluation fondée sur une échelle de 0 à 20.

Cependant, certains EC de type « atelier », « suivi », « accompagnement », « projet tutoré » ou « stage » ne sont pas notées de 0 à 20, mais donnent lieu à une évaluation de type « validé » ou « non validé »

Pour parcours ETLV (aussi bien en présentiel qu'à distance) :

M1- semestre 1

- UE1 : EC3 - Atelier construction du projet de recherche

M1- semestre 2

- UE4 : EC2 - Langues
 EC3 - Lecture et écriture de texte scientifique en anglais
- UE5 : EC2 - Stage ou terraine d'observation
 EC3 - Suivi méthodologique

M2 - semestre 3

- UE2 : EC13 - Stage ou terrain de recherche *(option recherche et professionnelle)*
- UE3 : EC14 - Présentation et développement du projet recherche et professionnel *(option recherche et professionnelle)*
 EC15 - Élaboration d'un projet professionnel *(option professionnelle)*

M2 - semestre 4

- UE4 : EC4 - Stage recherche et professionnel *(option recherche et professionnelle)*
 EC2 - Lecture et écriture de texte scientifique en anglais *(option recherche et professionnelle)*
 EC3 - Langues *(option recherche et professionnelle)*
 EC3 - Tremplin métier *(option recherche et professionnelle)*
 EC3 - Tremplin Avenir doctorant *(option recherche et professionnelle)*
- UE5 : EC4/ EC5 - Suivi et accompagnement du mémoire *(option recherche et professionnelle)*

Pour le parcours ENJEUFOR:

M1- semestre 1

- UE2 : EC6 - Méthodologie histoire 1

M1- semestre 2

- UE4 : EC14 - Analyse clinique des pratiques professionnelles *(spécialité Former, faire équipe et penser les vulnérabilités)*

M2 - semestre 3

- UE6 : EC3 - Approches, pratiques et pédagogies institutionnelles *(spécialité Former et faire équipe en terrain sensible)*

M2 - semestre 4

- UE7 : EC6 - Méthodologie histoire 1
- UE9 : EC14 - Analyse clinique des pratiques professionnelles *(spécialité Former, faire équipe et penser les vulnérabilités)*
 EC16 - Tremplin Avenirs *(spécialité Former, faire équipe et penser les vulnérabilités)*

- UE10 : EC18 - Stage

Pour le parcours MEDIASCOL

M1 - semestre 1
- UE2 : EC5 - Stage

M1 - semestre 2
- UE6 : EC10 - Posture professionnelle et posture de recherche

M2 - semestre 3
- UE8 : EC7 - Stage

M2 - semestre 4
- UE10 : EC2 - Pratiques professionnelles et expertises

Master Migration

M1 - semestre 1
- UE1 : EC1 - Séminaire d'accueil : introduction à la formation et à la recherche

M1 - semestre 2
- UE4 : EC2 - Atelier de partage des expériences professionnelles de type « Analyse clinique des pratiques professionnelles »
- UE6 : EC7 - Stage engagement social et/ou engagement international
 EC8 - Organisation de la journée d'étude et de restitution
 EC9 - Suivi méthodologique

M2 - semestre 3
- UE2 : EC5 - Séminaire d'accueil et d'orientation
 EC7 - Tremplin doctorat
 EC8 - Tremplin métiers
- UE3 : EC9 - Stage engagement social et/ou engagement international

M2 - semestre 4
- UE4 : EC3 - Supervision : analyse clinique des pratiques professionnelles
- UE6 : EC3 - Journées d'études et de restitution

9. Cas particuliers des EC requérant une validation sans possibilité de compensation *(Article 21)*

(Uniquement pour des raisons de réglementation nationale ou de spécificités professionnelles en licence et/ou master et pour l'EC ou l'UE Mémoire en master)

Pour l'ensemble des parcours du Master mention Sciences de l'éducation, les UE ou EC suivants doivent être validés sans possibilité de compensation :

Pour le parcours ENJEUFOR :

***Master 1** : UE5 - Découverte stage note de recherche et l'EC19 - Note de recherche et soutenance
***Master 2** : UE10 - Stage et mémoire et l'EC19 - Mémoire et soutenance

Pour le parcours ETLV :

***Master 1** : UE5 - Actualités des recherches et pratiques en ETLV et l'EC4 Présentation collective et évaluation de la note et du journal de recherche
***Master 2** : UE5 - Mémoire et l'EC5 / EC6 - Rédaction et soutenance du mémoire

Pour le parcours MEDIASCOL :

***Master 1** : UE6 - Production d'un travail de recherche et l'EC8 Note de recherche / écrit

***Master 2** : UE11 - Mémoire et enjeux professionnels et l'EC4 - Rédaction du mémoire de recherche

Master Migration

***Master 1** : UE6 - Introduction à la recherche / recherche et enjeux pro/ praticien-chercheur (1) et EC10 - Présentation collective et évaluation de la note de recherche

***Master 2** : UE - Mémoire et l'EC2 - Rédaction Soutenance

10. Modalités de réinscription à un EC non acquis *(Article 22)*

(Réinscription l'année suivante ou réinscription obligatoire le semestre suivant où l'EC est proposé)

Lorsqu'un étudiant n'a pas validé un EC au terme de la session de seconde chance, il doit se réinscrire dans la formation pour être en mesure de valider cet EC, ou un EC équivalent prévu dans le cursus.

11. Poursuite d'études au niveau supérieur au sein du cursus de master *(Article 23)*

(A l'issue de l'année de M1 : simple redoublement, redoublement avec passage conditionnel en M2 (AJAC), redoublement avec possibilité de suivre des EC de M2 en crédits. Si la deuxième ou la troisième option est retenue, précisez le nombre minimum requis de crédits ECTS validés en M1. Ce nombre est doit être compris entre 30 et 48)

Pas de passage conditionnel au niveau supérieur dès lors que la première année de master n'a pas été entièrement validée.